



label

**PARC+**

1 2 3

QUALITÉ ET PERFORMANCE  
AU CŒUR DU PARC D'ACTIVITÉS

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Label Parc+ le Parc d'activités des Bois de Grasse poursuit son exemplarité !

Lors de la 8<sup>ème</sup> édition des Labels Parc+, le Parc d'activités des Bois de Grasse représenté par l'association d'entreprises EBG et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, déjà lauréat en 2018 au niveau 1 et en 2022 au niveau 2, a conforté cette reconnaissance pour la période 2024-2026.

Ce label régional récompense selon 3 niveaux, les parcs d'activités engagés dans des démarches de qualité et de performance. Impulsé par la politique économique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et par son plan climat « une COP d'avance », le label Parc+ coordonné par l'Agence Régionale pour la biodiversité et l'environnement, a su fédérer de nombreux partenaires engagés dans la sobriété foncière et l'adaptation au changement climatique. La performance d'un parc d'activités est ainsi évaluée sur 8 ambitions réparties sur 4 volets : gouvernance, territorial, environnemental et sociétal.

Labellisé PARC+ depuis 2018, le parc des Bois de Grasse est une zone industrielle reconnue qui montre une dynamique de progrès constante dans son animation. L'association d'entreprises EBG anime le parc à travers différentes commissions thématiques, dans lesquelles participent activement autant les représentants des sociétés que les salariés.

La coopération est particulièrement étroite entre l'association d'entreprises, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes. Cette synergie permet de déployer de manière continue des actions ambitieuses telles que le programme des « Engagés pour la Nature » à chacun de ces niveaux.

Ainsi, le parc qui était déjà bien investi dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec de nombreux partenariats locaux pour la valorisation de matières, a renforcé son implication dans la préservation de la biodiversité. Un ensemble de mesures ont été appliquées de manière participative avec les salariés pour ancrer les bonnes pratiques.





## Parmi les actions qui ont séduit le Jury :

- > Une association d'entreprises organisée en 5 commissions thématiques portées par des dirigeants et des salariés du parc.
- > Un positionnement économique sur la filière Arômes et parfums avec plusieurs fleurons.
- > De nombreux partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire.
- > La réalisation de clips vidéo pour mettre en valeurs les actions de l'association sur le parc.
- > La création d'une charte «Sentinelle de la biodiversité» par EBG et signée par 5 entreprises du parc.
- > L'engagement de la commune et de la CAPG dans « Territoire Engagé pour la Nature », mais aussi l'association EBG dans « Partenaire Engagé pour la Nature » et des 5 entreprises sentinelles dans « Entreprise Engagée pour la Nature ».
- > L'engagement de l'association EBG dans la Charte Zéro Déchet Plastique.
- > L'installation de dortoirs pour favoriser et sensibiliser aux abeilles sauvages.
- > La mise en place de composteurs partagés.
- > La mise en place de bénévolat de compétence sur le DD/RSE de seniors vers des TPE-PME.
- > L'organisation de nombreux événements notamment autour du sport (trail nocturne, activités hebdomadaires, EBG Days).



**La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association EBG se félicitent de la reconnaissance renouvelée de leurs bonnes pratiques en faveur d'un parc d'activités toujours plus performant et attractif !**